

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 27
- Représentés : 8
- Absent : 0

Délibération n° 22.07.04

- Prend acte

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – DEBAT SUR
LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
(PADD)**

L'an deux mille vingt-deux le mardi 5 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Longjumeau, légalement convoqué, s'est réuni en salle Manouchian – Hôtel de ville – 6bis rue Léontine Sohier à Longjumeau, sous la présidence de Madame Sandrine Gelot, Maire. Madame le Maire a ouvert la séance à 20 heures 00, puis a fait l'appel des présents :

Présents :

Sandrine Gelot
Jérémy Martin
Bernard Xavier
Stéphane Delagneau
Catherine Gaillard
Pierre Froment
Colette Vinatier
Julie Béguin
Florentin Feliho
Christophe Kreiss
Annick Nowak
Jean-Louis Lequin
Lucille Cecchini
Gérald Dufлот
Audrey Caussignac
Anne Bouiti Loemba
Théo Macé
Ophélie Boucey
Patrick Chadel
Lisette Yonta
Thierry Guadagnin à partir du point 4
Franck Girard
Dorra Smiti à partir du point 3
Grâce Lokimbango à partir du point 2
Mohamed Bourichi
Hélène Le Bihan-Coulibaly
Christophe Karmann

Excusés et représentés :

Alexia Perrin a donné pouvoir à Colette Vinatier
Mohamed Bouazzaoui a donné pouvoir à Jérémy Martin
Florence Lorton a donné pouvoir à Christophe Kreiss
Redda Kouadri a donné pouvoir à Sandrine Gelot
Jilali Zinabi a donné pouvoir à Patrick Chadel
Niakalin Sissoko a donné pouvoir à Lisette Yonta
Marie-Laure Bourcet a donné pouvoir à Stéphane Delagneau
Wahiba Abichou a donné pouvoir à Pierre Froment
Thierry Guadagnin a donné pouvoir à Lucille Cecchini du point 1 au point 3

Absents :

Dorra Smiti du point 1 au point 2
Grâce Lokimbango au point 1

Secrétaire de séance :

Gérald Dufлот

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-12,

Vu la délibération n°20.12.12 du 15 décembre 2020 prescrivant la révision générale du PLU,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme ci-annexé,

Vu la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

Vu le document support au débat portant sur les orientations du projet de PADD ci-annexé,

Considérant que le PADD définit :

- D'une part, les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques et,

- D'autre part, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune,

Considérant que les orientations générales doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal deux mois au moins avant l'arrêt du projet,

Considérant que les orientations s'articulent autour des quatre grands axes suivants, et des quatorze orientations qui s'en déclinent à savoir :

AXE 1 : UNE VILLE QUI PREND SOIN

- Consolider les composantes de la trame verte et bleue, affirmer la présence et la diversité du végétal dans la ville
- Améliorer l'identification et la lutte contre les risques et nuisances
- Développer un environnement urbain de qualité et adapter le territoire au changement climatique
- Maintenir et développer l'offre de santé et de soins pour répondre aux besoins de la population

AXE 2 : UNE VILLE POUR TOUS

- Conforter les centralités existantes et anticiper celles à venir
- Optimiser l'offre de logements qualitativement et assurer le parcours résidentiel
- Améliorer le fonctionnement des centralités actuelles et futures sans déstabiliser les équilibres du territoire
- Optimiser et équilibrer l'offre en équipements

AXE 3 : UNE VILLE QUI RELIE

- Développer les modes de déplacement actifs et la desserte de proximité au sein du centre-ville et des quartiers
- Repenser globalement la politique de stationnement
- Améliorer le cadre de vie du territoire et développer des synergies dans les projets

AXE 4 : UNE VILLE QUI PROTEGE

- Concilier le développement urbain du territoire avec la préservation du patrimoine, des sites et de la végétation
- Renforcer la gestion des espaces libres privés et publics
- Affirmer la responsabilité écologique et l'ambition environnementale face au changement climatique

La commission ville durable ayant été consultée,

Le conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : PREND ACTE de la tenue au sein du Conseil municipal du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme en révision.

Article 2 : DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Article 3 : DIT que la délibération sera transmise en Préfecture et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Longjumeau

Sandrine Gelot


Acte à classer**DEL22-07-04**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-07T19-15-35.00 (MI238639814)**Identifiant unique de l'acte :** 091-219103454-20220705-DEL22-07-04-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**Date de décision :** 05/07/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme**Acte :** DEL22-07-04 Révision PLU - Débat PADD.PDF **Multicanal :** Non**Pièces jointes :**PJ22-07-04 Révision PLU - Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
Débat PADD - DOSSIER
COMPLET.PDF**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/07/22 à 19:15

Date 07/07/22 à 19:15

Date 07/07/22 à 19:20

Par **CHIES GLADIS**Par **CHIES GLADIS**